



CONSEILS DE FEU !

PRÉVENTION DES INCENDIES À L'EXTÉRIEUR

FAITS SAILLANTS

EN 2020...



hausse des incendies extérieurs de mars à août

80 %

des incendies extérieurs ont pris naissance dans la cour, sur le patio ou sur la terrasse



35% des incendies extérieurs avaient comme source de chaleur un article de fumeur ou un objet à flamme nue

41 %

des incendies extérieurs provenaient d'une erreur humaine

LES FOYERS EXTÉRIEURS

À Sainte-Julie, il est permis d'allumer des feux à l'extérieur, jusqu'à 23 h, à condition de respecter les consignes suivantes :

- › Respectez vos voisins !
- › Assurez-vous d'avoir un grillage de sécurité et s'il comporte une cheminée, d'un pare-étincelle ;
- › Placez votre foyer extérieur à une distance minimale de 6 m de toute ligne de propriété, 4 m du bâtiment principal et 2 m de toute construction, équipement ou bâtiment accessoire.



AUTORISÉ

- › Bois de qualité, en planche ou en bûche
- › Bois compressé écologique



NOTE IMPORTANTE

Surveillez votre feu EN TOUT TEMPS et assurez-vous d'avoir une source d'eau tout près ! Avant de quitter, éteignez le feu en arrosant abondamment et en mélangeant les braises et vérifiez qu'il n'y a aucune source de chaleur en touchant les cendres.



INTERDIT

- › Bois traité
- › Panneaux d'aggloméré ou de contreplaqué
- › Déchets domestiques
- › Matières recyclables
- › Feuilles mortes

LE JARDINAGE

Quel beau passe-temps que de faire du jardinage lors du printemps et de l'été. Attention ! Les zones de végétation peuvent devenir rapidement sèches et devenir plus propices aux incendies !

- › En respectant le règlement municipal, arrosez régulièrement votre jardin, vos plantes, vos haies et votre paillis ;
- › Puisqu'ils conservent mieux l'humidité, privilégiez les pots en argiles, en plus, ils ne sont pas combustibles !
- › Ne brûlez pas vos feuilles mortes ou votre chaume ! Vérifiez le calendrier des collectes de matières résiduelles pour connaître les collectes spéciales prévues à cet effet.

MÉGOTS DE CIGARETTE

Ne jetez jamais vos mégots de cigarettes dans un pot de fleurs, un jardin ou une plate-bande. Les terreaux sont enrichis d'engrais et de substances combustibles.

- › Un mégot de cigarette peut se consumer durant plus de trois heures !
- › Utilisez un cendrier ou une boîte de conserve remplis de sable ou d'eau pour éteindre votre mégot ;
- › Installez le cendrier sur une surface stable, loin de tout objet inflammable ;
- › Avant de vider le cendrier, assurez-vous que tous les mégots sont bien éteints !

Pour plus de renseignements sur la prévention des incendies, consultez le site Web de la Ville dans la section Sécurité incendie.